
Don patriotique des citoyens du dépôt de 1^{ère} réquisition, établi à Poitiers (Vienne), lors de la séance du 16 vendémiaire an III (7 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don patriotique des citoyens du dépôt de 1^{ère} réquisition, établi à Poitiers (Vienne), lors de la séance du 16 vendémiaire an III (7 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVIII - Du 3 vendémiaire au 17 vendémiaire an III (24 septembre au 8 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1994. p. 364;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1994_num_98_1_17199_t1_0364_0000_10

Fichier pdf généré le 07/10/2019

la Convention nationale le tableau des ventes des biens, meubles et immeubles d'émigrés, qui ont eu lieu dans ce district depuis le 30 floréal jusqu'au 30 fructidor, lequel tableau présente un total pour l'immobilier de 3 015 264 L, et pour le mobilier de 8 258 L 4 s. Ils adressent en même-temps à la Convention un imprimé par lequel l'administration de ce district invite les citoyens à faire des offrandes pour l'armement d'un vaisseau de ligne.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité des Finances (21).

15

La société populaire de Mugron, district de Mont-Adour, département des Landes, fait l'éloge à la Convention nationale de la conduite qu'a tenue le représentant du peuple Dartigoeyte dans les départements des Landes, du Gers et de la Haute-Garonne.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité de Salut public (22).

16

La société républicaine de Montendre [Charente-Inférieure] jure de faire un rempart à la représentation nationale; elle demande justice pour les patriotes opprimés, et la stricte exécution de la loi du 17 septembre, et du gouvernement révolutionnaire qui a sauvé la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de Sûreté générale (23).

17

La société populaire d'Orbais, district d'Égalité-sur-Marne, département de l'Aisne, demande à la Convention nationale l'exécution de la loi du 17 septembre.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité de Sûreté générale (24).

18

Les citoyens composant le dépôt de première réquisition, établi à Poitiers, dé-

partement de la Vienne, adressent à la Convention nationale la somme de 33 L 10 s., produit de leurs épargnes, dont ils font don à la patrie, pour servir à la propagation des lumières, aux triomphes des vertus, et à l'anéantissement des vices et des vicieux : ils assurent la Convention de leur parfait dévouement.

Mention honorable, insertion au bulletin (25).

[Les citoyens composant le dépôt de première réquisition, établi à Poitiers à la Convention nationale, du 3ème jour s.-c. an II] (26)

21^e division militaire, Armée de l'Ouest

Républicains représentants, les hommes libres que vous représentés, savent par votre inspiration ce qu'ils doivent à leur mère commune; le dépôt de première réquisition établi à Poitiers, composé de républicains nés francs et purs, des départements de la Charente, de la Sarthe et autres, pleinement et justement pénétrés de cette vérité, dépose sur l'hotel de la patrie que vous entourés, une somme de trente trois livres dix sous, qu'ils ont rassemblée du fruit de leurs épargnes, ils vous prient de la destiner à la propagation des lumières, au triomphe des vertus physiques et morales, et à l'anéantissement de tous les vices, et de tous ceux qui les possèdent, ils vous assurent, en outre d'être les déffenseurs des premiers et les destructeurs inviolables des derniers, tels sont leurs sentiments, qu'ils vous prient d'agréer, ainsy que l'assurance de leur très fraternel dévouement.

MASSAIS, commandant du dépôt,
et neuf autres signatures.

19

La société populaire de Briançon, département des Hautes-Alpes, adresse à la Convention extrait de son procès-verbal du 20 fructidor, qui contient les détails de la fête décadaire célébrée le même jour dans cette commune, et consacrée à la haine des tyrans et des traîtres; elle lui adresse en même-temps des vers, prononcés à cette fête, sur la prise de Valenciennes (27).

20

La société populaire de Brutus-Villiers [ci-devant Montivilliers], département de la

(21) P.-V., XLVII, 5. Bull., 17 vend. (suppl.); C. Eg., n° 779.

(22) P.-V., XLVII, 6.

(23) P.-V., XLVII, 6.

(24) P.-V., XLVII, 6. Bull., 17 vend.; Ann. Patr., n° 647.

(25) P.-V., XLVII, 6. Bull., 17 vend. (suppl.).

(26) C 321, pl. 1341, p. 18.

(27) P.-V., XLVII, 6. Bull., 17 vend.; Ann. Patr., n° 647; M. U., XLIV, 281.